



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI I 28 È 29 DI NUVEMBRI
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

2019/O2/107

***Question orale déposée par Mme Mattea CASALTA
au nom du groupe «Partitu di a Nazione Corsa »***

OBJET : Développement économique et labellisation de la filière « CORAIL »

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Monsieur le Président de l'Agence de développement économique de la Corse,

Nous abordons souvent les problématiques liées au développement économique de la Corse.

Je souhaiterais aujourd'hui que l'on s'intéresse plus particulièrement au CORAIL Corse et à sa mise en valeur en tant que levier de développement économique pour notre île.

En effet, bien que la pêche soit strictement encadrée depuis 1980 et interdite aux chalutiers, la ressource est de plus en plus menacée. La surexploitation par la joaillerie en est une des causes.

De plus, le Corail, venant d'Asie, de qualité inférieure et moins cher, est également un concurrent direct pour le produit méditerranéen, mettant ainsi en péril le volet économique de la filière.

À partir de ces considérations et constats, il serait peut-être judicieux que le **corail de Corse** soit labellisé.

En effet, pour répondre à ces problématiques, nos voisins sardes ont mis en place un label spécifique avertissant le consommateur sur l'origine du produit acquis

Ce dernier permet de caractériser et de distinguer le travail effectué localement en protégeant ainsi la ressource face aux innombrables tentatives d'imitation et permet également de prévenir le consommateur quant à la qualité du produit acheté.

Dans les faits, à Alghero, le corail est commercialisé dans des points de vente spécialisés garantis et certifiés par un label. Ce label certifie la compétence et garantit l'achat d'un produit de qualité par rapport à des produits non naturels et artificiellement colorés, importés d'Asie, qui, à des prix beaucoup plus bas, sont mis sur le marché pour tromper l'acheteur.

La création de ce label renforce ainsi la structuration d'une filière économique importante, promouvant un artisanat local de qualité.

La Sardaigne a su tirer un profit certain de la création et mise en place de ce label, alliant développement économique, tourisme, promotion et valorisation de son identité.

Serait-il donc, Monsieur le Président de l'ADEC, possible de créer un tel label pour le corail Corse et, si oui, quelles en seraient les modalités de mise en application au service des différentes filières concernées ?